



# Hypothèses économiques et financières 2009-2018

## Modèle de projection budgétaire

### 1. TAUX D'INTÉRÊT POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS

<u>Taux obtenus</u>		<u>Taux proposés</u>	
Mars 2004	3,63 %	2008 à 2012	4,72 %
Mars 2005	3,86 %	2013 à 2015	5,00 %
Janvier 2006	4,34 %	2016 à 2019	5,50 %
Novembre 2006	4,33 %		
Décembre 2007	4,72 %		

### 2. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### 2.1. Données de base : budget 2008 (dépenses par objet)

#### 2.2. Croissance des dépenses (autres que la Q/P à la MRC)

- Selon l'historique des douze dernières années : 4,58 %
- Hypothèse retenue : 4,5 %

#### 2.3. Croissance de la quote-part à la MRC des Collines

- Selon l'historique des douze dernières années : 12,67 %
- Hypothèse retenue : Selon données obtenues de la MRC : 5,6 % (aucun ajout de nouveaux services)

#### 2.4. Épargnes sur achats (regroupement des achats)

- Épargnes de 40 000\$ par an en regroupant les achats chez les mêmes fournisseurs

### 3. REVENUS DE FONCTIONNEMENT

#### 3.1. Données de base : budget 2008 (détail des revenus)

#### 3.2. Croissance des valeurs au rôle

- Selon la moyenne annuelle pour le rôle triennal 2004-2005-2006 : 17 000 000 \$
- Hypothèse retenue (conservatrice) : 10 000 000 \$

#### 3.3. Tarification des services municipaux (vidange des fosses septiques)

- Tarif en vigueur en 2008 : 90,50 \$
- Tarif pour 2009 à 2018 : selon la croissance des dépenses du programme (4,5%)

#### 3.4. Tarification des services municipaux (permis de toutes sortes)

- Hausse des revenus de tarification de 50 000\$

#### 3.5. Taxe fédérale sur l'essence :

- 2009 : en totalité pour le financement des projets d'assainissement « Centre-village » et « Farm Point » (1 031 237 \$)
- 2010 à 2018 : en totalité pour le financement des travaux de pavage (412 000 \$/année)

### **3.6. Remboursement de TVQ : selon les données du MAMR avec hypothèse de reconduction du partenariat fiscal et financier après 2013**

- 2008 : 42 300 \$
- 2009 : 51 106 \$
- 2010 : 107 886 \$
- 2011 : 149 556 \$
- 2012 : 276 758 \$
- 2013 à 2018 : 360 000 \$ /année

### **3.7. Remboursement de la TPS**

- Les dépenses sont présentées net de TPS car celle-ci est remboursée à 100% par le gouvernement du Canada.

### **3.8. Compensation pour les services de collecte sélective (Loi 102) :**

- 2009 : compensation = 35 % des coûts de l'année précédente
  - 213 550 \$ X 35 % = 74 750 \$
- À partir de 2010 : compensation = 100 % des coûts de l'année précédente
  - 2010 : 231 550 \$ X 1,045 X 100 % = 241 970 \$
  - 2011 à 2017 : compensation suit la croissance des dépenses (4,5 %)

### **3.9. Compensation pour l'élimination (Loi 130)**

- 2008 : 10 \$/tonne pour un tonnage estimé à 2 200 tonnes
- 2009 à 2018 : compensation suit la croissance des dépenses (4,5 %)

### **3.10. Autres revenus de sources locales**

- Selon la croissance annuelle moyenne entre 2000 et 2008 : 6,09 %
- Hypothèse retenue : 4.5 %